



**DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE CHARTRES
CANTON D'ILLIERS-COMBRAY
COMMUNE DE MAGNY**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 14 Présents : 13 Votants : 13

Date de convocation : 8 février 2024, transmise le 8 février 2024

L'an deux mil vingt quatre, le quinze février, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués le huit février deux mil vingt quatre se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Frédéric DELESTRE, maire.

Présents M. DELESTRE Frédéric, M. GONCALVES Francisco, M. KINDMANN Vincent, M. ESSADIKI Driss, Mme RENAUDIN Roselyne, Mme LUCAS Stéphanie, M. EVAÏN Sébastien, M. LEFEBVRE Yannick, M. QUOUILLAULT Christian, M. LEFEBVRE Emmanuel, M. GALET Alain, Mme THIBAUT Céline, M. BLAU Michel formant la majorité des membres en exercice

Absente : Mme LE PÉROUX Véronique

Secrétaire de séance : Mme LUCAS Stéphanie

Ordre du jour :

- Choix du recours ou non à une élection complémentaire
- Maintien ou non du nombre d'adjoints
- Election du nouvel adjoint
- Modification des délégations
- Questions diverses

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire souhaite faire une minute de silence suite au décès de Dominique RONCE.

CHOIX DU RECOURS OU NON A UNE ELECTION COMPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire explique au conseil les modalités d'élections possibles du nouvel adjoint suite au décès de Mme RONCE Dominique, 1^{ère} adjointe. Suite à ces explications, il a été décidé de ne pas organiser d'élections complémentaires et de maintenir le conseil municipal à 14.

MAINTIEN DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il souhaite maintenir le nombre d'adjoints à 2. Le 2^{ème} adjoint va devenir 1^{er} adjoint et un nouvel adjoint va être élu au sein du conseil.

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT EN QUALITE DE 2^E ADJOINT SUITE A UN DECES

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal que suite à la vacance du poste de 1^{er} adjoint consécutive au décès de Madame RONCE Dominique, Monsieur GONCALVES Francisco, 2^e adjoint, remonte au rang supérieur de 1^{er} adjoint tout en conservant ses délégations de 2^e adjoint, il y a donc lieu d'élire un nouvel adjoint au rang de 2^e adjoint.

Monsieur le Maire précise qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Monsieur le Maire demande si il y a des candidats : Madame THIBault Céline se porte candidate.

Le conseil municipal passe au vote.

Nombre de votants : 13

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Madame THIBault Céline est élue 2^e adjointe à l'unanimité, et percevra l'indemnité prévue à cet effet.

MODIFICATION DES DELEGATIONS DES ADJOINTS SUITE A L'ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal que les délégations aux adjoints vont être modifiées suite à l'élection de Madame THIBault Céline en qualité de 2^e adjointe, en effet Monsieur GONCALVES Francisco, devenu 1^{er} adjoint va conserver ses délégations liées à la gestion du service technique et aux espaces verts, tandis que Madame THIBault Céline, 2^e adjointe, va reprendre les délégations liées aux affaires scolaires. Les arrêtés de délégations vont être modifiés en ce sens